**Développement d’un mécanisme de suivi et d’évaluation pour les activités de renforcement des capacités**

**1 - 3 juin 2015
Siège de l’UNESCO, Bâtiment Miollis, Salle XIV**

**Note d’information & programme**

1. **Contexte et objet**

L’UNESCO a mis en place en 2009 un programme mondial de renforcement des capacités pour aider les pays à créer les environnements institutionnels et professionnels nécessaires pour sauvegarder efficacement le patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-1). Ce programme fait partie des efforts mondiaux et nationaux pour atteindre les objectifs de développement à long terme. Il a pour objet d’aider les pays bénéficiaires à rendre le développement plus pérenne, en garantissant la viabilité du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire et en renforçant les relations à l’intérieur des communautés et entre elles grâce à une mise en œuvre efficace de la Convention[[2]](#footnote-2). On attend de ce programme qu’il favorise une collaboration active entre les institutions gouvernementales ou non gouvernementales et les communautés, afin de renforcer la place du patrimoine culturel immatériel dans le développement durable sous ses aspects les plus divers : sécurité, cohésion sociale, recherche d’une éducation adaptée aux besoins et de qualité, sécurité alimentaire, problèmes environnementaux et santé.

Un réseau de 80 experts facilitateurs de toutes les régions a assuré pour l’UNESCO des actions de conseil et de formation dans plus de 50 pays à ce jour. Comme il est expliqué en détail dans les rapports soumis au Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à l’Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, les activités de renforcement des capacités sont assurées dans les pays par les Bureaux hors siège de l’UNESCO, en collaboration avec leurs homologues nationaux et avec le soutien logistique de la Section du Patrimoine culturel immatériel. Ces projets durent habituellement entre 18 et 36 mois et répondent aux besoins jugés les plus urgents : révision des politiques et de la législation ; refonte des infrastructures institutionnelles ; élaboration de méthodes d’inventaire ; élaboration de mesures et de plans de sauvegarde ; participation effective aux mécanismes de coopération de la Convention. Les projets ont pour objet de créer dans chaque pays un niveau critique de capacités nationales, au sein des institutions gouvernementales et des acteurs clés des communautés et de la société civile, qui constituera une base durable pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la mise en œuvre de la Convention.

Selon l’évaluation de l’impact de la Convention de 2003 effectuée en 2013 par le Service d’évaluation et d’audit[[3]](#footnote-3), les parties prenantes interrogées ont insisté sur l’importance du renforcement des capacités pour une mise en œuvre efficace de la Convention et beaucoup considèrent que, de tous les mécanismes mis en place jusque-là, le programme de renforcement des capacités est le plus important. L’évaluation attire toutefois l’attention sur le fait qu’il est difficile de déterminer quels seront les résultats à long terme des activités de renforcement des capacités menées jusque-là. Un mécanisme de suivi systématique permettrait à l’UNESCO de suivre, plusieurs mois et plusieurs années après, les résultats et l’impact dans les pays de ces actions de renforcement des capacités. Certes, quelques informations sur les résultats des projets, leurs points forts et leurs points faibles sont données dans les rapports sur la mise en œuvre des projets présentés lors des réunions d’évaluation ainsi que dans les évaluations des facilitateurs à l’issue des formations, mais il n’existe pas encore d’analyse à plus long terme de comportements durables ou de changements structurels (différentes approches ou pratiques appliquées) et de l’impact ultime de l’intervention de l’UNESCO dans le cadre des activités de renforcement des capacités : inventaires de meilleure qualité, amélioration de la politique et de l’environnement législatif, participation accrue de la communauté, participation efficace aux mécanismes internationaux, etc.

Comme il est dit dans la conclusion du rapport, avoir un bon système de suivi en place permettrait non seulement à l’UNESCO d’adapter et d’améliorer en permanence le programme et de fournir des informations et expériences qui pourraient être partagées avec d’autres, mais aussi de montrer aux donateurs et défenseurs potentiels les résultats concrets obtenus. Le système de suivi serait également intéressant pour les pays bénéficiaires, car il leur permettrait de suivre les effets à plus long terme de l’aide de l’UNESCO et d’élaborer de nouvelles stratégies mieux informées d’action en faveur d’une sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire.

Avec le soutien du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[4]](#footnote-4), l’UNESCO a entrepris de mettre en place un mécanisme de suivi et d’évaluation des activités engagées dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités.

L’établissement et la mise en œuvre de ce mécanisme posent un certain nombre de défis et exigera une réflexion créative ainsi que l’engagement des principaux groupes concernés. La participation de toutes les intervenants — homologues nationaux, notamment les commissions nationales, les bureaux hors siège de l’UNESCO, la Section du Patrimoine culturel immatériel au siège, mais aussi tous les acteurs concernés — est indispensable.

Plusieurs questions clés se posent, notamment : Quel est le meilleur moyen pour suivre et évaluer les effets du programme de renforcement des capacités ? Que voulons-nous exactement ? Comment trouver ou générer toutes les informations nécessaires pour évaluer l’efficacité de notre action ? Comment passer d’une théorie du changement pour le programme global à une matrice d’évaluation ? Comment garantir que le mécanisme reflètera les principes des Conventions, tels que l’inclusion, la participation des communautés, etc.? Comment le système d’évaluation assurera-t-il l’équilibre entre analyse juridique, politique, culturelle et sociale ? Que recouvrira le champ d’application du suivi et de l’évaluation ? Quelles sont les méthodes les plus pratiques et les plus économiques, tout en restant efficaces, pour générer et analyser les données et les informations nécessaires pour évaluer l’efficacité des activités de renforcement des capacités ? Qui sera responsable de la mise en œuvre, depuis la production des données jusqu’à leur analyse ? Répondre à ces questions et à d’autres, fait partie du défi que nous avons à relever.

1. **Objectifs**

Le présent atelier est une étape clé dans la mise en place d’un mécanisme de suivi des activités de renforcement des capacités pour recueillir des données sur leur efficacité. Plus spécifiquement, il vise à :

* 1. clarifier la finalité et les objectifs du mécanisme de suivi et d’évaluation ;
	2. conceptualiser la matrice d’évaluation en formulant clairement les résultats attendus, les indicateurs, les indices de référence et les moyens de vérification ;
	3. proposer un mécanisme pratique et un plan de travail pour recueillir et évaluer les données et les informations, en précisant les ressources, les processus, les délais, les tâches et les responsabilités nécessaires pour sa mise en œuvre.
1. **Participants**

L’atelier réunira 30 participants, des différents groupes d’intervenants clés de toutes les régions impliqués dans le programme de renforcement des capacités. Ils participeront en fonction de leur expérience :

* partenaires nationaux, incluant les Commissions nationales
* experts facilitateurs
* collègues de Bureaux hors siège de l’UNESCO
* membres de la Section du patrimoine culturel immatériel

Un expert en évaluation du Service d’évaluation et d’audit et un consultant en évaluation participeront également.

Les personnes invitées sont présents à l’atelier à titre privé et non en tant que représentants d’un gouvernement ou d’une organisation ; les résultats et les recommandations de l’atelier ne seront nominativement attribués à aucun participant en particulier.

1. **Organisation et forme**

Le Secrétariat de la Convention est chargé d’organiser et de faciliter cet atelier avec l’aide d’un consultant en évaluation. Le Secrétariat mettra à la disposition des participants un document de travail dans les deux langues de travail (anglais et français).

L’atelier se déroulera sur trois jours et sera interactif : les participants apporteront leurs divers points de vue, idées et recommandations pour l’élaboration du mécanisme de suivi. Les discussions sont structurées autour de trois thèmes :
(i) Finalité et objectifs d’un mécanisme de suivi ;
(ii) Élaboration de la matrice d’évaluation ;
(iii) Définition de la forme et règles de mise en œuvre.

**Coordination :**

Samaa Moustafa, Spécialiste adjointe du programme, Unité du renforcement des capacités et des politiques du patrimoine, Section du patrimoine culturel immatériel (Tél. : +33(0)1 45 68 4125 ; mél. : s.moustafa@unesco.org )

**Voyage et logistique :**

Maria-Paz Fernandez, Secrétaire, Unité du renforcement des capacités et des politiques du patrimoine, Section du patrimoine culturel immatériel (Tél. : +33(0)1 45 68 4412 ; mél. : (mp.fernandez@unesco.org)

**Programme provisoire[[5]](#footnote-5)**

|  |
| --- |
| **JOUR 1 : lundi 1er juin 2015** |
| **10:00 – 10:30** | Accueil et remarques préliminaires | * Accueil et introduction, par Cécile Duvelle, Secrétaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
* Finalité et objectifs de l’atelier, par Susanne Schnuttgen, Chef de l’Unité du renforcement des capacités et politique du patrimoine, Section du patrimoine culturel immatériel
 |
| **10:30 – 11:00** | Présentation des participants | * Samaa Moustafa, Spécialiste junior du programme, Unité du renforcement des capacités et politique du patrimoine, Section du patrimoine culturel immatériel
 |
| **11:00 – 13:00** | **Session 1 :** Finalité et objectifs d’un mécanisme de suivi et d’évaluation pour le programme global de renforcement des capacités  | * Exposé général sur la finalité et les bénéfices du mécanisme, par Susanne Schnuttgen
* Théorie du changement pour clarifier les objectifs et la logique d’intervention par un consultant expert en évaluation
 |
| **13:00 – 14:30** | **Déjeuner** |
| **14:30 – 17:30**  | **Session 2 :** Élaboration de la matrice d’évaluation (1ère partie) | Aspects abordés : résultats, indicateurs et indices de référence. |
| **2e JOUR : mardi 2 juin 2015** |
| **09:30 – 12:30** | **Session 2** – suite |  |
| **12:30 – 14:00** | **Déjeuner** |
| **14:00 – 17:00**  | **Session 3 :** Élaboration de la matrice d’évaluation (2e partie) | Aspects abordés : méthodes pour recueillir les données et moyens de vérification.  |
| **3e JOUR : mercredi 3 juin 2015** |
| **09:30 – 12:30** | **Session 4 :** Définition de la forme et des règles de mise en œuvre  | Aspects abordés : modalités de mise en œuvre, outils, responsabilités, délais, coûts  |
| **12:30 – 14:00** | **Déjeuner** |
| **14:00 – 15:00**  | **Session 4** - suite |  |
| **15:00 – 15:45** | **Session 5 :** Conclusions, prochaines étapes  |  |
| **15:45 – 16:00** | Clôture  |  |

1. . Pour une description détaillée de la stratégie globale, voir le Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités, document ITH/12/7.COM/INF.5, Paris, 4 décembre 2012 [anglais](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-12-7.COM-INF.5-EN.doc)/[français](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-12-7.COM-INF.5-FR.doc) ainsi que les comptes rendus du Secrétariat sur l’avancement de la mise en œuvre dans les rapports produits pour les réunions annuelles suivantes du Comité. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Voir la Note conceptuelle intitulée « Renforcement des capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable », rédigée pour le Programme additionnel complémentaire de l’UNESCO dans le cadre du Programme et budget 2013 - 2017 (37 C/5), qui figure en annexe au document ITH/14/9.COM/7 Rev.: [anglais](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-14-9.COM-7_Rev.-EN.doc)/[français](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-14-9.COM-7_Rev.-FR.doc) [↑](#footnote-ref-2)
3. . Voir [Évaluation du travail normatif de l’UNESCO dans le domaine de la culture (1re partie) – Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002230/223095E.pdf), octobre 2013 [anglais](http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002230/223095E.pdf) [français](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-13-8.COM-INF.5.c-FR_.doc) [↑](#footnote-ref-3)
4. . Voir la décision 8.COM 5.c.1 du document ITH/13/8.COM/Décisions, Paris, 7 décembre 2013 [anglais](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-13-8.COM-Decisions-EN.doc)/[français](http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-13-8.COM-Decisions-FR.doc) « Demande au Secrétariat d’établir, avec la pleine participation des Bureaux hors siège de l’UNESCO et en coopération avec les Commissions nationales de l’UNESCO, un mécanisme de suivi pour les activités de renforcement des capacités afin de rassembler des données sur leur efficacité (Recommandation 6 [du rapport susmentionné de l’IOS]). [↑](#footnote-ref-4)
5. . À revoir et à finaliser à l’approche de la réunion [↑](#footnote-ref-5)